

PIÉGEUR AGRÉÉ



Public :

Tout public. Il faut être âgé de 15 ans minimum pour suivre la formation, avec l'autorisation du représentant légal (document à compléter disponible sur demande auprès de la FDC). L'agrément ne sera délivré qu'à partir de 16 ans.

Durée : 16h, réparties sur deux soirées en salle et une journée sur le terrain.

Lieu : Siège de la FDC 81 à Albi.

Tarif : Gratuit.

Nbre de places : 60 par session.

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE (deux soirées, à partir de 20h30)

- ❖ Législation.
- ❖ Connaissance des différents types de pièges.
- ❖ Présentation du carnet de piégeage et son utilisation.
- ❖ Connaissance et biologie des espèces, examen des connaissances.

FORMATION PRATIQUE (un samedi de 9h à 13h)

- ❖ Manipulation des pièges avec observation des différentes installations tout au long d'un parcours de piégeage (prévoir une tenue de terrain).

DATE DES SESSIONS:

- Lundi 22 novembre 2021 (Législation)
- Jeudi 25 novembre 2021 (Biologie)
- Samedi 27 novembre 2021 (Pratique)

Il faut être présent aux trois dates pour obtenir l'agrément.

INTERVENANTS:



FORMULAIRE D'INSCRIPTION PIÉGEUR AGRÉÉ



LE CANDIDAT

Société de chasse :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date et lieu de naissance : / / à

Tél : Port :

Mail :

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour suivre la formation. Demandez le document auprès de la FDC81.

Je désire m'inscrire à la formation "Piégeur Agréé"

Fait à

Le

Signature du candidat : **Signature du président de la société :**

**Formulaire à retourner à la Fédération Départementale des
Chasseurs du Tarn**

Chemin du Séminaire du Roc, 81012 ALBI cedex 9